

Lettre d'information du député Paul Molac



édito

par Paul Molac

Réforme territoriale

Tribune de Paul Molac, François de Rugy, député de Loire-Atlantique, Jean-Jacques Urvoas, député du Finistère, Gwendal Rouillard, député du Morbihan. *Version abrégée

La crise de confiance politique que traverse notre pays montre que nous avons besoin de réformer en profondeur notre système institutionnel. En effet, comment ne pas comprendre que les citoyens s'éloignent de la vie politique quand ils comprennent de moins en moins le fonctionnement de notre illisible millefeuille institutionnel ?

Mais pour cela, il importe que la cohérence des territoires et la volonté des populations de définir un projet de développement commun soient bien prises en compte. La question du périmètre des régions agite l'ouest de la France et en particulier la Bretagne. La fusion de la région Bretagne et de la région des Pays-de-la-Loire se serait fait au détriment du plus élémentaire bon sens. Dans un contexte de forte mobilisation populaire en Bretagne contre les suppressions d'emplois et contre toute mesure qui serait susceptible d'aggraver les effets de la périphéricité et de la péninsularité, cette fusion serait rejetée.

L'enjeu qui se pose aujourd'hui en Bretagne est celui des institutions dans lesquelles les Bretons pourront clairement se reconnaître. C'est la raison pour laquelle nous défendons l'ambition d'une assemblée unique de Bretagne par la fusion des Conseils départementaux et du Conseil régional, dans laquelle la Loire-

Atlantique à vocation à prendre la place qui lui revient.

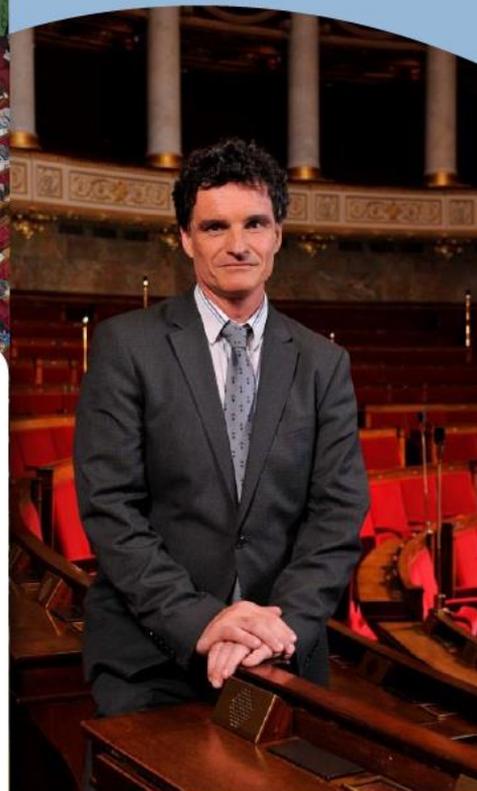
Car, ce qui fait sens, ce n'est pas tant le poids démographique et la taille géographique d'un territoire, mais c'est le sentiment d'appartenance et la volonté d'avoir un destin commun des populations qui y vivent.

La réintégration de ce département à la Bretagne est aussi une évidence économique. Cette dernière constituerait la première région agricole et agroalimentaire de France, la troisième en Europe. Bénéficiant d'une image forte et reconnue à l'internationale, la Bretagne de Nantes à Brest se situe dans le trio de tête français en termes de tourisme. Le tissu industriel (20 % de l'emploi) et technologique de pointe est aussi un atout économique certain. La Loire-Atlantique est d'ailleurs largement intégrée à ce schéma, notamment via l'association Produit en Bretagne, fédérant 300 entreprises représentant 100 000 salariés.

La Bretagne réunifiée, c'est aussi une entité à taille européenne avec 4,5 millions d'habitants, soit une population très proche de celle de la République d'Irlande ou du Danemark. Huit des vingt-huit états membres de l'actuelle Europe et onze des seize länders allemands ont une population plus réduite !

La réunification de la Bretagne est enfin une question de démocratie. Alors que l'ensemble de notre carte administrative sera bouleversée, comment expliquer aux habitants de la Loire-Atlantique que leur département ne réintégrerait pas sa région d'origine malgré leur soutien constant affiché dans toutes les études d'opinions ? Comment l'expliquer aux 548 communes de Bretagne à cinq départements qui ont voté des vœux pour la réunification ?

Alors que le Gouvernement a appelé les Français à se saisir de cette réforme, on opposerait une fin de non-recevoir aux seuls citoyens de toute la France qui se sont mobilisés avec enthousiasme sur la question ?



COORDONNÉES

ASSEMBLÉE NATIONALE :
126, rue de l'Université,
75355 Paris cedex 07
Tél. 01 40 63 71 61

CIRCONSCRIPTION :
26, Place de la Mairie,
56800 Ploërmel
Tél. 02 97 70 61 72

> Ouverture permanence :
lundi > vendredi :
9 h à 12 h / 14 h à 17 h

COURRIEL :
pmolac@assemblee-nationale.fr



Le travail à l'Assemblée Nationale



Question orale au Gouvernement sur la réforme territoriale

Le mardi 13 mai lors de la séance de questions au Gouvernement j'ai posé une question sur l'ambition et le calendrier de la réforme territoriale. Alors que les conservatismes de toutes parts se font de plus en plus pressants, il est plus que jamais nécessaire d'apporter notre soutien à un véritable projet de décentralisation. Le Premier ministre et le Président de la République se sont engagés pour une réforme territoriale ambitieuse donnant aux régions des moyens d'action s'approchant des standards européens. Il nous faudra en effet du courage et de la persuasion pour mener à bien une réforme territoriale ambitieuse dont le but est une meilleure efficacité de l'action publique en allégeant l'indigeste millefeuille administratif. Je ne peux toutefois accepter que cette réforme territoriale soit sous-tendue par une logique purement comptable de réduction des dépenses et de division par deux du nombre de régions. Les périmètres des régions ne sauraient être définis dans un bureau parisien, par des technocrates, sur des critères INSEE. Ce qui fait sens ce n'est pas tant le poids démographique et la taille géographique d'un territoire que le sentiment d'appartenance de la population qui y vit ; en témoignent les États ou régions autonomes de l'Union européenne dont la superficie ou le nombre d'habitants sont bien plus faibles que ceux d'une Bretagne à cinq départements. Sur le fond, j'ai rappelé que nous rejoignons le Gouvernement sur un bon nombre de points contenus dans l'actuel projet de loi que j'ai toujours défendu avec constance. Il en est ainsi de la prescriptivité des schémas régionaux pour l'économie et l'aménagement du territoire, et des pouvoirs réglementaires afférents. De même, j'ai rappelé ma satisfaction qu'une réflexion poussée soit désormais enclenchée sur le rôle des conseils départementaux et leur possible fusion dans des collectivités uniques.

[Vidéo de la question au Gouvernement](#)

Loi sur les sociétés d'économie mixte à opération unique

Le mercredi 7 mai je suis intervenu dans l'hémicycle sur la proposition de loi tendant à créer des sociétés d'économie mixte à opération unique. Par rapport aux partenariats publics privés (PPP), souvent opaques, engendrant des surcoûts pour les collectivités, donc les usagers, ainsi qu'une mise à l'écart des PME et artisans locaux, les sociétés d'économie mixte classique (SEM) se sont quant à elles révélées être un bon compromis. En effet, elles allient l'expertise du privé pour l'exécution d'un contrat à la gouvernance des élus pour les choix stratégiques et politiques, grâce à l'attribution d'une part majoritaire du capital aux collectivités locales, ainsi qu'à une véritable transparence, permise par les procédures de mise en concurrence. La SEM à opération unique (SEMOU), est quant à elle à mi-chemin entre le PPP et la SEM classique et dont l'objet a trait à la réalisation d'une opération de service public, de construction et d'aménagement ou toute opération relevant de la compétence de la collectivité territoriale. L'une des nouveautés au regard de la SEM classique tient au fait que la collectivité locale pourrait être minoritaire au capital, le minimum de participation étant fixé à 34 %. J'ai d'ailleurs défendu des amendements afin de renforcer la gouvernance publique de ce nouveau dispositif juridique à destination des collectivités locales alors que la privatisation, même partielle, de certains de nos services publics a eu pour conséquence de renforcer, au sein d'une grande part de la population, un sentiment d'abandon. Les élus doivent en effet rester maîtres non seulement de l'investissement, mais également des choix techniques. N'étant pas des spécialistes, ils ont trop souvent tendance à se laisser imposer par de grandes entreprises des choix techniques qui se révèlent finalement peu efficaces et générateur de surcoûts. De même, à l'instar des PPP, la SEMOU risque d'exclure les PME. Enfin, un de mes amendements non adopté consistait à imposer une procédure d'évaluation préalable pour les plus gros contrats afin d'estimer si la SEMOU constitue la solution la plus avantageuse pour la personne publique. Voici les raisons pour lesquelles j'ai décidé de m'abstenir, la création d'un nouvel outil n'étant pas justifiée.

[Vidéo de l'intervention](#)

Pacte de stabilité

Nous avons tout entendu sur le pacte de stabilité. L'UMP réclame, à corps et à cris, la baisse des dépenses qu'elle n'a pas su faire pendant les dix dernières années où elle était au pouvoir. Une partie de la gauche se refuse à faire des économies pour une hypothétique reprise de l'activité économique basée sur des politiques keynésiennes dont on sait fort bien qu'elles ne relancent plus l'économie dans un monde globalisé et qu'elles contribuent à creuser les déficits budgétaires et commerciaux. Le résultat on le connaît : le paiement des intérêts de la dette représente 46 milliards d'euros soit plus que le budget de l'Éducation nationale. Face à cette situation, si nous continuons la fuite en avant, ce sont nos enfants qui paieront l'addition et notre modèle social qui disparaîtra. Trois raisons principales montrent que ce plan représente les valeurs de la gauche :

La maîtrise des déficits publics : Dans les quarante dernières années, seuls deux premiers ministres ont fait baisser les déficits publics : Michel Rocard et Lionel Jospin. La gauche préfère favoriser le travail à la rente. L'accumulation des déficits est une aubaine pour les banques donc ceux qui vivent des placements. Elle ne favorise pas les plus modestes qui vivent quant à eux de leur travail.

La solidarité envers les plus faibles : J'ai été sensible au fait que les retraites les plus faibles, jusqu'à 1200 € ne soient pas touchées par le plan. Dans le même souci, un effort est fait sur la baisse des cotisations salariales sur les salaires de façon à redonner un peu de pouvoir d'achat. Enfin, les fonctionnaires de catégories C ne seront pas touchés par ce plan. Je sais que ce n'est pas satisfaisant, mais dans une économie qui ne crée pas de richesses on ne peut guère faire mieux.

Des politiques de mouvement opposées au conservatisme : La réforme de Manuel Valls continue de préserver les secteurs importants comme l'éducation, la santé et la sécurité. Je rappelle que la gauche a mis fin à la Réduction générale des politiques publiques (RGPP). Le Premier ministre propose également la rationalisation de notre système administratif très complexe, comprenant de nombreux doublons qui génèrent des dépenses sans donner un meilleur service à la population.

Voilà pourquoi le 29 avril j'ai voté pour le pacte de stabilité. Je suis conscient de ses limites et des efforts que cela demande. Cependant il faut savoir éviter la politique politicienne de droite comme de gauche pour œuvrer dans l'intérêt général qui est la préservation de l'appareil productif et de notre modèle social. en découle.



L'actualité en circonscription

Visite des communes de Saint Guyomard et Peillac

Être député c'est travailler sur des textes législatifs, participer à des réunions de travail, rencontrer les ministères et finalement voter des lois. Mais être député c'est également représenter son territoire et le défendre à Paris. Pour cela il est nécessaire de le connaître au mieux et de le parcourir le plus possible. Dans cette optique, des visites de communes sont organisées assez régulièrement. Cela permet de rencontrer les conseillers municipaux, les entrepreneurs, les associations et même les écoliers, bref tout ce qui fait la vie d'une commune. Dernièrement les communes de Saint-Guyomard et de Peillac ont tenues à organiser une visite. Agriculture et PME sont souvent au centre des discussions ainsi que services de proximité. L'objectif est commun à tous les élus : Permettre à leur population de vivre et travailler sur la commune.



Visite de la boulangerie bio de Saint-Guyomard



Visite de la pépinière de Peillac

Trop peu de postes d'enseignants dans le Morbihan.

Les écoles de la circonscription ont été très impactées par le manque de remplaçants. Je suis intervenu auprès du ministre pour lui signaler ces problèmes et lui demander de revenir sur la suppression de deux postes dans la dotation du département. Il est en effet incompréhensible qu'avec la fin de la RGPP et l'embauche de nouveaux enseignants notre département se voit retirer deux postes.



Animations sur le territoire

> Du 31 mai au 30 septembre, Ploërmel communauté

Festival Photo La Gacilly 11ème édition

Le plus grand Festival Photo en plein air de France. A la croisée des arts plastiques et du photoreportage, le Festival Photo de La Gacilly expose une photographie éthique, humaniste et de sens fondée sur les rapports entre l'Homme et la Nature. Cette année encore, les plus grands photographes internationaux exposeront leurs œuvres à La Gacilly, en grand format et à ciel ouvert. Les Etats-Unis, pays invité de cette 11ème édition, occuperont une place d'honneur à travers le regard de ses photographes et magazines. Plus de 300 000 visiteurs se sont réunis en 2013 à La Gacilly pour découvrir les 600 clichés exposés par le plus grand Festival Photo en plein air de France.

Tél. : 02 99 08 21 75

Courriel : tourisme@cc-payslagacilly.fr

> 15 juin à Malansac

Malansac à cheval

Fête autour du cheval, randonnée attelée ou montée - repas champêtre midi - entrée gratuite. L'association Malansac à Cheval organise une journée autour du cheval.

Organisateur :

Téléphone mobile : 06 87 76 65 16 (F. Panhaleux)

Courriel : fpanhaleux@gmail.com

> Du 20 juin au 22 juin, Saint Marcel

70^{ème} anniversaire des combats de Saint-Marcel

Du vendredi midi au dimanche soir, de nombreuses animations viendront rythmer ces trois jours haut en couleurs auxquelles pourront assister les amoureux de l'histoire, petits et grands, séniors ou encore les indécis du week-end (30 000 personnes sur les trois jours sont attendues). Une cérémonie militaire officielle autour du monument commémoratif de la Nouette lancera cet événement d'envergure. Le Ministre de la Défense, Monsieur Jean-Yves Le Drian nous fera l'honneur de sa présence. De nombreuses associations patriotiques mais également des délégations militaires seront présentes afin de commémorer et de rendre honneur aux vétérans, civils et résistants qui se sont battus en des heures si sombres. Environ 200 élèves des écoles avoisinantes participeront également à la cérémonie. Venez vivre un moment unique et magique au cœur de l'Histoire bretonne !

Téléphone fixe : 02 30 07 10 29

Courriel : communication@afpsas.org



Du côté du web

> **articles choisis** > **cliquez sur le sous-titre/liens**

Vote du Pacte de responsabilité et de solidarité : une étape indispensable du quinquennat (Par Gwendal Rouillard)

Pierrick Massiot a souhaité réagir suite au discours prononcé, mardi 8 avril, par le Premier ministre, Manuel Valls.

« Les propositions faites par le Premier ministre sont de bonnes nouvelles pour la Bretagne et je suis prêt à engager avec le gouvernement une demande de préfiguration pour anticiper, expérimenter une République modernisée. La Bretagne ne part pas de zéro et dans de nombreux domaines nous avons su bâtir des projets communs avec les autres collectivités et nous avons surtout installé des modes de fonctionnement qui ont fait leur preuve.

Peut-on reporter les élections à 2016 ? (Par Jean-Jacques Urvoas)

Constatons d'abord que depuis le début de la Vème République, le législateur a déjà modifié à de nombreuses reprises la durée des mandats généraux ou régionaux.

Ainsi la décision de reporter de 6 ou 7 mois le renouvellement des conseillers généraux a été prise en 1966, en 1972 et 1988. De même, des prorogations d'un an de tout ou partie des conseillers généraux furent aussi décidées en 1990, en 1994 et en 2005. A l'inverse, l'intervention du législateur a également conduit en 1990 à écourter le mandat de 2 ans de certains conseillers généraux et en 2010, une autre loi a réduit de 3 ans le mandat des conseillers généraux. On notera que ce fut le fait de majorité de droite comme de gauche...